



## Mandat du comité du plan stratégique de STI Canada

Février 2022

1. Le comité du plan stratégique est un comité permanent nommé par le conseil d'administration pour :
  - Chercher à familiariser nos membres avec le contenu du plan stratégique;
  - Mesurer, promouvoir et effectuer le suivi des actions répertoriées dans le plan stratégique;
  - Guider la distribution du plan stratégique auprès de l'industrie;
  - Recommander des mises à jour du plan stratégique au fil du temps;
  - Former un groupe d'ambassadeurs / champions pour le plan stratégique;
  - Examiner les plans stratégiques d'autres organisations œuvrant dans le domaine des STI et du gouvernement fédéral canadien et recommander des modifications à notre plan, le cas échéant;
  - Élaborer un mandat lorsque le plan doit être mis à jour.
2. Un président de comité sera nommé par les membres du comité une fois tous les deux mois de janvier (c.-à-d., 2024, 2026, etc.). Les autres postes associés au comité comprennent :
  - a. Une vice-présidente ou un vice-président;
  - b. Une ou un secrétaire;
  - c. Une sergente ou un sergent d'armes.
3. Le comité se réunira mensuellement ou à une fréquence déterminée par ses membres. Les réunions peuvent être tenues en virtuel ou en présentiel.
4. Lors de l'examen des suggestions ou de l'interprétation du plan stratégique, le comité doit établir, dans la mesure du possible, qu'elles seront soutenues par une grande partie des membres, qu'elles n'entreront pas en conflit avec les intérêts d'autres membres, qu'elles sont abordables dans le cadre du budget global de STI Canada, qu'elles peuvent être mises en œuvre en fonction des heures-personnes disponibles, que ce soit du secrétariat ou des membres, et qu'elles sont priorisées de manière appropriée.
5. Le comité fera rapport au conseil d'administration de STI Canada chaque fois que le conseil d'administration le lui demandera.
6. Le comité contribuera au budget de fonctionnement de STI Canada sur une base annuelle et à d'autres moments, le cas échéant.
7. Le comité assurera la liaison avec les autres comités permanents, les groupes de travail, les comités consultatifs des membres, les comités techniques et le secrétariat selon les besoins pour promouvoir le plan stratégique et encourager le progrès continu de ses actions.